

# BRÈVES DU CSE

| FÉVRIER 2024 |



La comparaison entre début 2024 et début 2023 montre une **croissance ralentie**, à 7%, et un **faiblissement de la dynamique des recrutements**. Fin décembre, les effectifs retrouvaient leurs niveaux de printemps 2023.

Comme les années passées, en 2024/2025, les salariés devront :

- **Poser 3 semaines de CP** entre le 1er mai et le 31 octobre, dont 2 consécutives ;
- Compléter un formulaire de renonciation aux jours de fractionnement s'ils souhaitent poser leur **4e semaine de CP** en dehors de cette période ;
- Poser obligatoirement leur **5e semaine de CP** entre Noël et le Nouvel An.



À l'inverse de ce que la CFE-CGC avait négocié l'année dernière, la nouvelle majorité au CSE s'est prononcée pour davantage de réunions du comité en présentiel. **Un coup dur pour l'environnement**, qui n'est clairement pas une préoccupation pour un certain nombre. Nous

évaluons **le coût carbone d'une seule réunion CSE** à Toulouse pour 19 représentants à **3,5 tonnes**.



- Scalian **n'est pas concerné** par la fuite des données des assurés chez Malakoff Humanis.
- Aucune plainte d'erreur comptable n'a été relevée pour l'instant sur **la nouvelle fiche de paie**, seulement **des retours sur sa visibilité et sa compréhension**.
- Certains élus initient un groupe de travail au CSE pour réfléchir à des **alternatives au site du CSE et à la boutique Meyclub**.



SCALIAN

Inscrivez-vous à  
notre liste de  
diffusion ou  
contactez-nous



SCALIAN.FIECI-  
CFECGC.ORG

Nouveau !



Découvrez notre  
outil de  
positionnement  
salarial, sur notre  
site internet

